



8 Place du Matras
51340 VANAULT LES DAMES

☎ 03.26.41.25.72

✉ cotesdechampagneetsaulx@orange.fr

www.4cvs.fr

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JEUDI 19 SEPTEMBRE 2019

Sont présents : Jacky BERTON, Marie-Anne BREMONT, Christian BURGAIN, Henry Noël CHAMPENOIS, Joël CHANTEREAUX, Gérard CHRETIEN, Monique DEBRAND, Joël DELISSE, Alain DEPAQUIS, André DESANLIS, Jacky DIMNET, Claude DOYEN, Claudine DUBECHOT, Georges DUVNJAK, Carole GANSTER (arrivée à 21h), Jean-Jacques GARCIA, Jean-Claude GERARD, Hugues GERARDIN, Denise GUERIN, Claude GUICHON, Laurent GYURICA, Sylviane HUSSON, Jean-Claude JOFFRES, Serge LADROIT, Joël LAGNEAUX, Joël LAMOUREUX, Sylvain LANFROY, Pierre LE GUILLOU, Michel LECOCCQ, Evelyne LEPAGE, Michel LINARD, Jean-Pierre LONGUEVILLE, Jean-Claude MANFE, Bernadette MICHEL, Martine MILLOT, Roger MOSNIER, Gérard MUNIER, Michel NICOMETTE, Gisèle PEGURRI, Rémi QUANTINET, Ghislaine MAIRESSE, Pascal TRAMONTANA, Solène WAWROWSKI

Représentés : Jean-Claude CABART, Thierry DAUSSEUR, Charles DE COURSON, Jean-François LAKOMY, Kévin LARCHER, Laurence LE GUINIO SQUELART, Laurence LEBLANC, Christian SEYS

Excuses : Pierre-Marie DELABORDE, André HALIPRÉ

Absents : Olivier BUISSON, Marzéna FONTANIVE, Georges GERARD, Maxime GIRONDE

Le Président propose au conseil communautaire, de traiter à huis clos les points 1 et 2 de l'ordre du jour à la fin du conseil. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

I. Vote des commissions

Suite à sa nomination, Mme Mairesse, conseillère communautaire pour la commune de Bettancourt la Longue, demande à intégrer la commission des finances et celle du Personnel. Le Président met aux voix.

a. Commission des finances

Cette proposition est **refusée avec 30 voix contre, 10 voix pour et 10 abstentions**. La commission des finances reste donc composée de Solène WAWROWSKI, Pascal TRAMONTANA, Claude GUICHON, Michel NICOMETTE, Jacky DIMNET, Bernadette MICHEL, Monique DEBRAND, Joël LAGNEAUX, Sylvain LANFROY, Thierry DAUSSEUR, André HALIPRE, Joël CHANTEREAUX, Martine MILLOT et Charles de COURSON.

Arrivée de Mme Ganster

b. Commission du personnel

Cette proposition est **refusée avec 33 voix contre, 3 voix pour et 15 abstentions**. La commission du personnel reste donc composée de Martine MILLOT, Claudine DUBECHOT, Pascal TRAMONTANA, Jean-Claude CABART, Monique DEBRAND, Sylvain LANFROY et Hugues GERARDIN.

II. SCOLAIRE

a- Point sur a rentrée

A la rentrée 2019, on compte 1011 élèves inscrits dans les 8 écoles primaires de la 4CVS contre 1 023 l'an dernier et 1 064 à la rentrée 2017 soit une baisse de près de 5% en 2 ans.

b- Equipement informatique

Pendant les vacances, l'accent a été mis sur les installations informatiques dans les écoles, les commandes ont été passées rapidement afin que le maximum soit opérationnel à la rentrée. Ainsi les équipements suivants ont été installés :

3 classes mobiles en tablette iPad :

1 à Saint Amand

1 à Vanault les Dames

1 à Vitry en Perthois

4 Equipements Numériques Interactifs :

1 à Sermaize les Bains en CP dédoublé

1 à Heiltz le Maurupt en CP dédoublé

2 ENI mobiles à Pargny sur Saulx livré cet après midi

3 projecteurs restent à changer à l'école élémentaire de Sermaize les Bains

4 Ordinateurs portables ont été livrés : 1 à Pargny sur Saulx, 2 à Vitry en Perthois et 1 à l'école élémentaire de Sermaize les Bains

5 tablettes : 4 à l'école maternelle de Sermaize et 1 à l'école maternelle de Pargny sur Saulx

c- Travaux

Différents travaux ont été réalisés au cours de l'été :

Vauclerc : Pose de verrous alerte intrusion

Heiltz Le Maurupt : pose de verrous alerte intrusion, pose de porte-manteaux et une solution a été trouvée pour palier au problème d'odeur dans les toilettes de la maternelle

Pargny sur Saulx : câblage électrique de 5 classes afin d'installer les ENI mobiles et changement des toilettes de la maternelle

Saint Amand sur Fion : Le démoussage de la toiture a été réalisé par une entreprise locale, il faut voir si cela a résolu les problèmes d'infiltration afin d'envisager la peinture dans le hall d'entrée. Le lave-linge doit être changé prochainement.

Sermaize les Bains Ecole Elémentaire : nettoyage des cours et installation de 2 bancs

Sermaize les Bains Ecole Maternelle : installation d'un jeu extérieur et zone de protection sous les arbres et sous le petit train

Vanault les Dames : Nettoyage des gouttières et installation d'un jeu extérieur

Vitry en Perthois : pose de verrous alerte intrusion, pose de porte-manteaux et d'étagères. Les bas de portes de la restauration scolaire ont été habillés d'inox afin de répondre aux normes d'hygiène.

d- Restauration scolaire

L'Etat mène une campagne d'expérimentation de 2 ans qui consiste à servir un repas végétarien par semaine. Cette expérimentation est obligatoire et a été mise en place sans concertation.

Les dossiers de demandes de subvention par rapport aux cantines de Vauclerc et Vitry en Perthois sont déposés, nous sommes en attente des réponses pour démarrer les travaux le plus rapidement possible, l'idée est d'ouvrir au printemps. Cela devient urgent à Vitry en Perthois où les effectifs ne cessent d'augmenter le midi.

Une réunion doit avoir lieu prochainement avec l'inspectrice afin d'étudier la mise en place des petits déjeuners à l'école.

e- Péri scolaire

A l'école de Pargny sur Saulx, les parents d'élèves demandent un temps d'accueil plus long le soir, aujourd'hui cela ferme à 17h30. Même constat à Sermaize les Bains. Le vice-président propose de prolonger d'une heure le soir afin d'harmoniser avec les autres écoles. Cela nécessitera des changements dans les contrats de travail.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

III. POINT voirie

a. Travaux 2018

Bassuet st lumier : marché reproposée à la detr 2019 et les solutions préconisées ont été revus les devis prposés oscille entre 77 000 et 132 000 € selon la technique utilisée. La 4CVS est en relation avec le maitre d'ouvrage pour trouver la meilleure solution.

Changy : travaux début octobre

Etrepy : travaux terminés

b. Travaux 2019

Bassu : ça avance bien, la Marnaise pose des bordures. Quelques travaux ont été supprimés (plateau, cheminement), ce qui réduira la dépense globale.

VLD : travaux qui avancent moins vite, la Marnaise coule le béton désactivé. Quelques travaux supplémentaires sont à prévoir.

Reims la Brûlée : travaux terminés

St jean devant Possesse : Eurovia terminera la semaine prochaine

Saint Amand sur Fion : Les travaux devraient être terminés fin de semaine prochaine

A noter que les conditions climatiques sont favorables pour travailler

c. Travaux 2020

La totalité des travaux représente un coût de 2.2 millions d'euros, la commission des finances va définir le montant des travaux à ne pas dépasser (habituellement 1.1 million) et la commission voirie fera des choix.

Certaines communes n'ont jamais eu de travaux et devraient être prioritaires.

Le Président et le Vice-Président étudient d'autres techniques pour trouver des méthodes qui pourraient être moins couteuse avec d'autres entreprises, ceci afin de proposer une alternative aux habitudes parfois coûteuses des maitres d'œuvre.

Marché cadre : regroupement de travaux pour bénéficier des subventions sur de nombreuses communes, une demande de DETR est en cours au titre de l'année 2020.

Le Président met aux voix les demandes de subvention voirie :

Concernant le marché cadre, les élus **approuvent à l'unanimité** la demande de subvention au titre de 2020.

Concernant la demande de DETR au titre de 2019, les élus **approuvent également à l'unanimité**.

IV. ASSAINISSEMENT

a. Approbation des plans de zonage après enquête publique

Le président propose de voter les zonages d'assainissement après enquête publique à la demande du commissaire enquêteur. L'enquête publique n'a amené aucune remarque.

Les plans de zonage après enquête publique sont **adoptés à l'unanimité**.

b. STEP D'Heiltz le Maurupt

Les travaux vont pouvoir démarrer sous réserve de l'obtention de toutes les autorisations.

3 chantiers sur la commune en matière d'assainissement : branchement des particuliers, la rénovation des réseaux et la reconstruction de la station.

c. GEMAPI

La compétence Gemapi a été redonnée à la 4CVS même si les 3 syndicats présents sur le territoire fonctionnaient bien.

Ces trois syndicats vont être conservés mais il sera créé 2 syndicats de bassin : un sur le bassin de la Marne, le S3M et un sur le bassin de la Saulx.

Parallèlement, le département propose de créer un étage supérieur avec un syndicat qui pourrait reprendre le travail d'ingénierie initialement réalisé par la CATER, ce syndicat serait financé à hauteur de 75 % par le département de la Marne, le reste à charge pour les Communautés de Communes serait de 10 € par km de rivières. Il avait été imaginé que le travail fait par la CATER pourrait être repris par le technicien du syndicat du Perthois, ce qui est à vérifier avant de prendre notre décision.

V. CREATIONS DE POSTES

a. Heiltz le Maurupt

Le poste ouvert en CAE à 30 h hebdomadaires est arrivé à échéance. Ceci est l'occasion de réorganiser le travail au sein de l'école d'Heiltz le Maurupt en demandant aux ATSEM en place de faire également le ménage dans leur classe. Pour ce faire, il faut augmenter leur nombre d'heures, les passant pour l'une de 22.72h à 28h et pour l'autre de 20.72 à 26h soit 9.5h hebdomadaire au total et créer un poste à 21h. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

b. Vanault les Dames

Suite à la demande de départ en retraite d'un agent actuellement à 27.11 heures annualisées, nous avons retravaillé l'organisation du temps de travail. Ainsi, ce poste sera fermé lors d'un prochain conseil communautaire après avis du CT. Le bureau vous propose d'ouvrir un poste d'Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant à raison de 23 h annualisées et un poste d'agent de cantine à 3.8 h annualisées. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

c. Vitry en Perthois

Suite à l'obligation de scolarisation des enfants de 3 ans, de nombreux enfants viennent déjeuner à la restauration scolaire, ce qui nécessite la création d'un poste supplémentaire à hauteur de 2h par jour d'école soit 6 heures annualisées. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

d. Siège

Suite à la révocation d'un agent du secrétariat, il est nécessaire de recruter sur le poste vacant. Le déploiement des missions sur ce poste nécessite de l'ouvrir non seulement aux agents de catégorie C, comme c'était le cas, mais aussi aux agents de catégorie B. L'ancien poste sera également supprimé lors d'un prochain conseil communautaire après avis du comité technique. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

VI. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Afin de régulariser la mise à disposition de l'agent de l'assainissement à la commune de Sermaize les Bains pour l'entretien et la vérification pour le bon fonctionnement de la piscine municipale, il est nécessaire de délibérer. Le conseil acte la mise à disposition à l'unanimité.

VII. DM ASSAINISSEMENT

Afin de pouvoir faire face aux admissions en non-valeurs, notamment le dépôt de bilan de « la Blandine » qui devait près de 17 000 € d'assainissement à la 4CVS, il est nécessaire de prendre la DM suivante :

Compte 61523 (entretien et réparation) : - 16 000 €

Compte 6541 (Pertes sur créances irrécouvrables) : +16 000 €

Cette DM est **adoptée avec 49 voix pour et 2 abstentions**

VIII. LABELLISATION MAISON FRANCE SERVICES MULTISITES

Maison France Services : L'Etat a décidé de créer des Maisons France Services au 1er janvier 2020. L'idée est d'en créer une par canton soit en création soit en labellisant les MSAP actuelles, elle devra être ouverte au minimum 24h par semaine et le service devra être assuré par 2 agents afin de maintenir l'activité durant les vacances, les arrêts maladie... Au minimum, 9 partenaires devront en faire partie, à savoir : La Poste, la DGFIP, la CNAF, la CNAV, Pôle emploi, le ministère de l'intérieur, le ministère de la justice, la MSA et la CNAM. Elle devra être équipée pour de la visioconférence.

A noter que les MSAP qui ne seront pas labellisées Maisons France Services au 31/12/21 ne seront plus subventionnées.

Le bureau propose de demander la labellisation de la MSAP en Maison France Services Multisites, ainsi les permanences de Pargny sur Saulx et Sermaize les Bains seraient maintenues à l'identique avec toutefois une amélioration, à savoir la présence d'une personne en cas de congés de l'animatrice. Les permanences de Vanault les Dames, Saint Amand sur Fion et Vitry en Perthois seraient regroupées à Bassuet dans les locaux laissés vacants par le service urbanisme.

Cette proposition est **adoptée avec 49 voix pour et 2 abstentions.**

IX. CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Le contrat de développement territoriale est un projet d'avenir a long terme auquel la 4CVS a été rattachée de justesse.

Les partenaires de ce contrat, autres les 3 collectivités de l'arrondissement de Vitry sont l'Etat, la Région, le Département et la banque des territoires.

Les axes de travail retenus pour la 4CVS sont :

Création d'aires de camping-car sur différentes communes

Mobilité : aire de covoiturage, mobilité solidaire et continuité des voies douces

Restauration scolaire : faire une étude de faisabilité, avec la Communauté de communes Perthois, Bocage et Der, d'un projet de réalisation d'une cuisine centrale en partenariat avec des prestataires ou seul, avec de la fourniture de produits locaux. Etude et partie investissement

FTTH

OPAH, pour essayer de trouver de nouveaux partenaires face aux désengagements de certains.

ORT pour redonner de l'activité aux centres bourgs.

L'agrandissement ou la création d'un service de restauration scolaire respectivement pour Vitry en Perthois et Vauclerc et éventuellement la réhabilitation du service de Saint Amand sur Fion.

X. PROJETS SOLAIRE

Pargny sur Saulx : Le projet suit son cours, Urbasolar a été retenue éligible à la CRE (Commission de Régulation de l'Energie), la société avait déjà obtenu le permis de construire donc plus rien ne s'oppose à la construction.

Sermaize les Bains : Le projet est ralenti puisque l'INRAP demande des fouilles archéologiques sur 4 ha, Urbasolar négocie pour essayer d'échapper à ces fouilles et verra en fonction des résultats, s'il poursuit le projet.

XI. TELEPHONIE MOBILE

Les dossiers en matière de téléphonie mobile avancent.

Bassu : Le pylône devrait être en fonction au plus tard en juillet 2020, il s'agit d'un mat de 40m, les études radios montrent que la zone de Val de Vière et Vavray le Petit devraient être couvertes et un grand renforcement devrait avoir lieu sur Bassuet.

A Saint Amand sur Fion, l'opérateur retenu est Orange, c'est SFR pour la Cense. Concernant Merlaut, Changy et Outrepoint, Orange est le principal opérateur mais les 4 seront présents
Pour Heiltz le Maurupt, il s'agit également d'Orange avec les 4 opérateurs.
Le prochain projet est prévu sur Lisse en Champagne.

XII. GAZETTE BILAN

Le bureau propose de faire une gazette bilan depuis la fusion. La réunion de la commission aura lieu le 4 octobre à 10h à la 4CVS. Mme Guérin propose également aux autres conseillers de rejoindre la commission.

XIII. VISITE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Nous sommes en attente de date par l'attachée parlementaire parisienne de M. de Courson, le programme pourrait être le suivant : visite du musée Grévin - repas sur un bateau mouche - visite de l'assemblée l'après-midi. La participation demandée aux élus sera de 60 €.

XIV. QUESTIONS DIVERSES

Plusieurs maires se plaignent de l'état des vestiaires de foot sur leur commune, du manque de respect des lieux par les équipes de foot, compétence intercommunale. Le Vice-Président propose d'organiser une réunion avec les Maires des communes possédant un vestiaire de foot afin de chercher des solutions, mettre en place des conventions... Mme Guérin est en charge de ce dossier.

XV. COURRIER AU PRESIDENT DE LA COMMUNE DE BETTANCOURT (à huis clos)

Le Président explique qu'il a reçu un courrier de la Mairie de Bettancourt-la-Longue faisant état d'une lettre anonyme adressée à la cour des comptes. Il a lui-même adressé copie de cette dernière au Préfet en lui suggérant d'intervenir afin de contrôler la bonne gestion de la 4CVS, suspectant des malversations et irrégularités, un manque de démocratie, un manque de transparence... Il a joint à son courrier au Préfet, copie de la lettre anonyme. Le Maire a également envoyé l'ensemble des courriers, hormis la lettre anonyme, à l'ensemble des conseillers communautaires.

Le Président a souhaité, dans un souci de totale transparence, lire et répondre à chacun des 4 points de cette lettre anonyme.

Plusieurs conseillers prennent la parole pour indiquer leur exaspération quant à ce dénigrement et invitent l'équipe dirigeant à ignorer ces accusations et continuer à œuvrer dans l'intérêt général avec détermination et le soutien de tous.

XVI. MOTION DE SOUTIEN AU PRESIDENT (à huis clos)

Le Président a souhaité savoir si les conseillers communautaires lui maintiennent sa confiance. Ainsi, le 1^{er} Vice-Président propose une motion de soutien qui requiert **49 voix pour et 1 voix contre.**

LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AURA LIEU LE JEUDI 7 NOVEMBRE 2019 A 20H30